

# Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

Article R1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique, norme NF X46-020

## REFERENCES MISSION

Date de commande :

Rapport N° : 23791524/S4/2/AM-DTA\_V1

Rédigé le : 19/12/2024

## DONNEUR D'ORDRE

**Cynthia LETHU**

9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE  
22023 ST BRIEUC CEDEX 1

## SITE D'INTERVENTION

**E01 LAMARTINE**

21 BOULEVARD LAMARTINE  
22000 ST BRIEUC

**E01 LAMARTINE**


Latitude : 48.513530 / Longitude : -2.761373



## SYNTHESE DE CONCLUSION



## OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Christophe FINAT	Chargé d'affaire	Certification N° 15709525	Christophe FINAT
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

# SOMMAIRE

<b>1. CONCLUSION</b>	<b>3</b>
1.1. Remarque(s) complémentaire(s)	4
1.2. Eléments d'information	5
<b>2. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>6</b>
2.1. Immeuble bâti objet de la mission	6
2.2. Périmètre de la mission	6
2.3. Parties prenantes	6
<b>3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE</b>	<b>7</b>
3.1. Références réglementaires	7
3.2. Programme de repérage	7
<b>4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE</b>	<b>8</b>
4.1. Date(s) de visite(s)	8
4.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
4.3. Conditions spécifiques	8
4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
<b>5. ANNEXES</b>	<b>9</b>
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées	9
6.2. Attestation d'assurance	10
6.3. Certificat de compétence	12
6.4. Attestation sur l'honneur	13
6.5. Croquis de repérage	14
6.6. Rapports d'analyses du laboratoire	17

*BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets*



## 1. CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

### 1.1. Remarque(s) complémentaire(s)

Pour ce qui est du joint tresse de porte dans la pièce 45 au 1er Etage, celui-ci n'a pas été retrouvé le jour de la visite. Il a sûrement été retiré lors de travaux. Il nous est donc impossible de réaliser un état de conservation sur le matériau.

## 1.2. Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention durisque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## 2. INFORMATIONS GENERALES

### 2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : E01 LAMARTINE  
21 BOULEVARD LAMARTINE  
22000 ST BRIEUC

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
E01 LAMARTINE	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

### 2.2. Périmètre de la mission

Partie(s) du bâtiment

Limités aux locaux 80 à 96 du 1er étage, ainsi que les locaux contenant de l'amiante issu du rapport DTA de 2016.

### 2.3. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Cynthia LETHU	Donneur d'ordre	/	9 PLACE DU GENERAL DE GAULLE 22023 ST BRIEUC CEDEX 1	0296626222
David LE TENAFF	Accompagnateur	CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR	/	+33 7 64 76 77 25

### 3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

#### 3.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9 du Code de la Santé Publique,
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,
- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du «dossier technique amiante »,
- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

#### 3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
<b>4. Éléments extérieurs</b>	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## 4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

### 4.1. Date(s) de visite(s)

Le 24/10/2024

### 4.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les plans ou croquis à jour de l'immeuble bâti
- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)
- Les éléments d'information nécessaires à l'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti en toute sécurité
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires
- Les conditions de sécurité et des règles de sécurité
- Les modalités d'accès et de circulation

### 4.3. Conditions spécifiques

- Pas d'accompagnateur lors du repérage
- Pas d'accompagnateur disposant de tous les moyens d'accès et autorisations nécessaires
- Occupants ou exploitants nécessaires à certains accès non informés de l'intervention ou non présents
- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Moyens nécessaires pour accéder à certains matériaux non mis en oeuvre (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.)
- Réalisation d'un nombre de prélèvements inférieur aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X46-020
- Réalisation d'un nombre de prélèvements supérieur aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X46-020
- Conditions susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages et prélèvements (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.)

### 4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au DTA	Bureau VERITAS	01/08/2016	6371985/S1.2.2.R	Présence d'amiante
DTA / Fiche récapitulative	Bureau VERITAS	01/08/2016	6371985/S1.2.3.DTA	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.



## 5. ANNEXES

### 6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
E01 LAMARTINE	/
E01 LAMARTINE -> SOUS-SOL	/
E01 LAMARTINE -> SOUS-SOL -> L1	Sol : Béton Murs : Pierre Plafond : Pierre
E01 LAMARTINE -> SOUS-SOL -> CHAUFFERIE	Sol : Béton Murs : Pierre Plafond : Pierre
E01 LAMARTINE -> SOUS-SOL -> ARCHIVES 1	/
E01 LAMARTINE -> SOUS-SOL -> ARCHIVES 2	/
E01 LAMARTINE -> R+1	/
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 79	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 80	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 81	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 82	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 83	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 84	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 85	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 86	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 87	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 88	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 89	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 90	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 91	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 92	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 93	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 94	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 95	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture
E01 LAMARTINE -> R+1 -> 96	Sol : Lés plastique collés Murs : Peinture Plafond : Peinture

## 6.2. Attestation d'assurance



Europe

### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

**BUREAU VERITAS SERVICES France SAS**  
4 Place des Saisons  
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

**Bureau Veritas Exploitation SAS**  
4 Place des Saisons  
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

#### 1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.  
Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

#### 2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
  - Location
  - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG  
Succursale en France  
65 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
Tel: +33(0)1 40 67 42 42  
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882. APE 6512 Z  
Siège social: An den Dominikanern 11-27  
50668 Cologne  
Allemagne



Europe

- ERP
  - Neuf
  - Mise à jour du DPE,
  - Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
  - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréule (DDT),
  - Etat parasitaire et diagnostic méréule (hors DDT),
  - Diagnostic Plomb avant / après travaux,
  - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
    - En cas de location / vente
    - Dans les parties communes
  - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
  - Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
  - Etat des lieux,
  - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
  - Millièmes de copropriété,
  - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
  - Sécurité piscine,
  - Diagnostic technique Loi SRU,
  - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.
- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.
- 4) Conseil en performance énergétique.
- 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.
- 6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- 7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.
- 8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.
- 9) Laboratoire il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :
- De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.
  - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG  
85, rue de la Victoire - 75009 Paris  
Tél : 01 40 67 42 44 - Fax : 01 40 67 12 34  
NCS Paris 753143882 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG  
Succursale en France  
85 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
Tel: +33(0)1 40 67 42 42  
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z  
Siège social: An den Dominikanern 11-27  
50668 Cologne  
Allemagne

## 6.3. Certificat de compétence



### Certificat

Attribué à  
**Christophe FINAT**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

#### DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
<b>Amiante sans mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/09/2022	26/09/2029
<b>Amiante avec mention</b>	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/09/2022	26/09/2029

Date : 09/12/2022  
Numéro du certificat : 15709525

Laurent Croguennec, Président



\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.  
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-diag>  
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



CERTEF  
CERTIFICATION DE PERSONNES  
ACCREDITATION  
N°4-0087  
Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## 6.4. Attestation sur l'honneur



### ATTESTATION

#### Articles R271-3 et L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Je soussigné, Christophe FINAT, Chargé d'Affaires Service Patrimoine Région Ouest, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

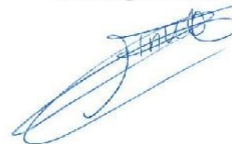
J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

Fait à CESSON-SEVIGNE, le 3 janvier 2022.

Christophe FINAT,



## 6.5. Croquis de repérage

## PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

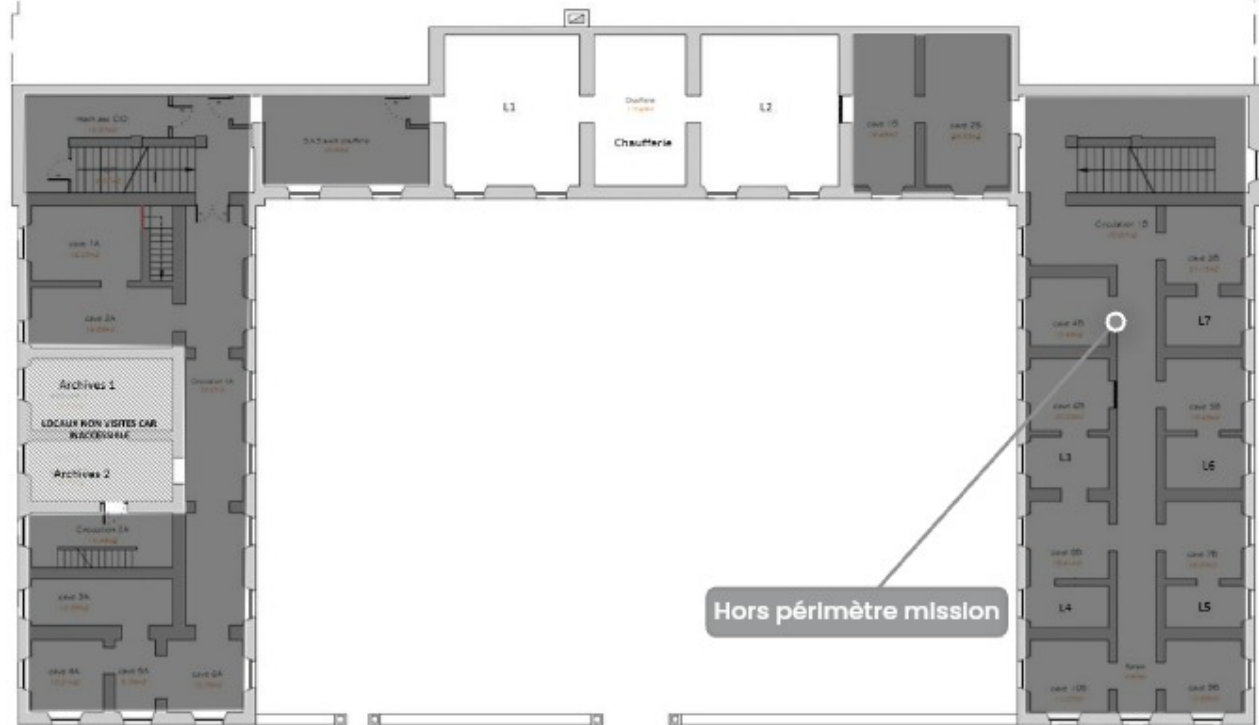
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE  
E01 LAMARTINE  
21 BOULEVARD LAMARTINE  
22000 ST BRIEUC

Localisation E01 LAMARTINE > SOUS-SOL	Date visite	Le 24/10/2024
	Auteur	Christophe FINAT
	N° dossier	23791524/S4/2
	Planche	1 / 2
Indice	1	

**Vue utilisée :**

**Matériaux et produits contenant de l'amiante :**



**LEGENDE**

● Prélèvement positif

● Prélèvement négatif

● Sondage

● Inaccessibilité

● Observation

## PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

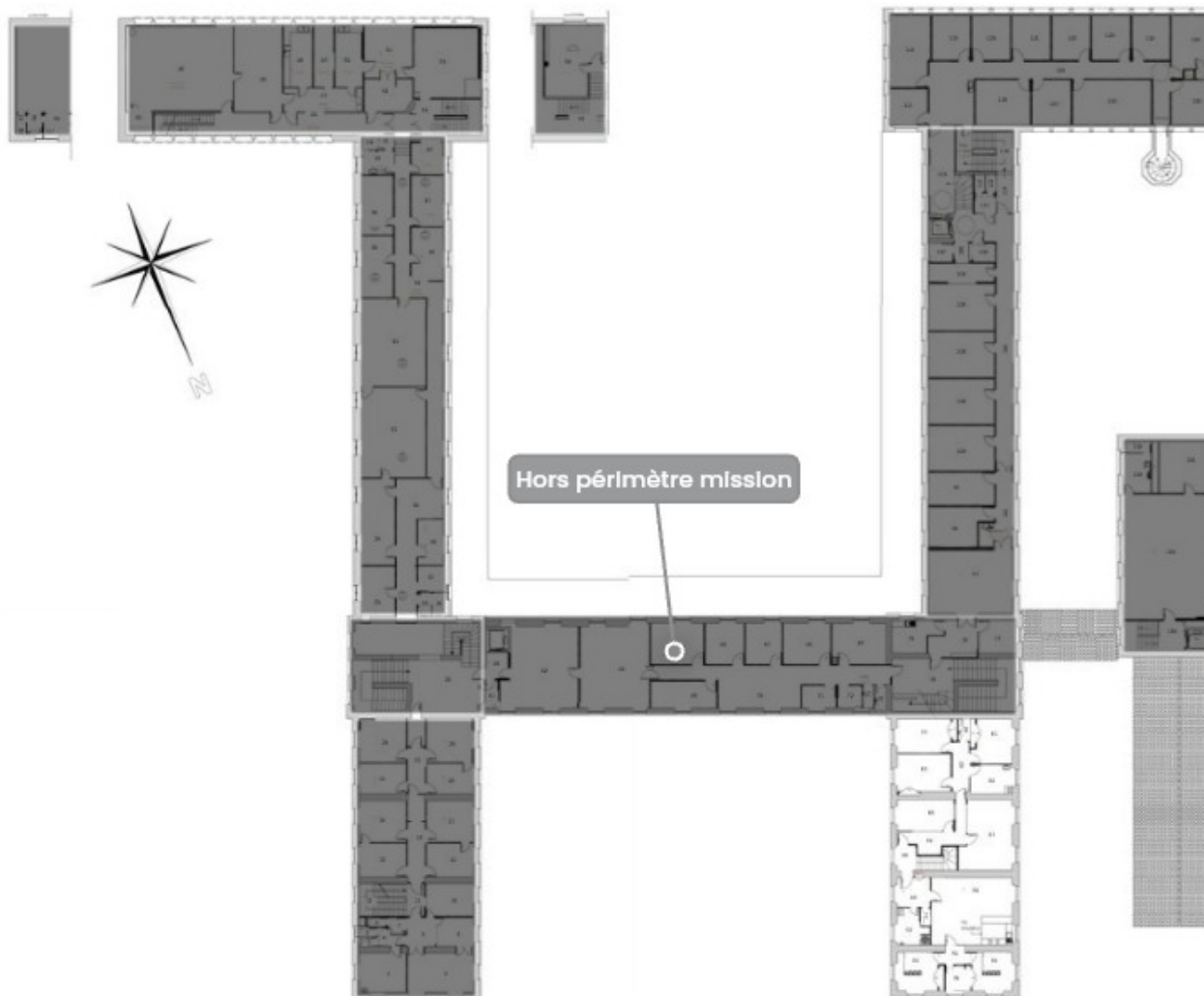
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE  
E01 LAMARTINE  
21 BOULEVARD LAMARTINE  
22000 ST BRIEUC

Localisation E01 LAMARTINE > R+1	Date visite	Le 24/10/2024
	Auteur	Christophe FINAT
	N° dossier	23791524/S4/2
	Planche	2 / 2
	Indice	1

**Vue utilisée :**

**Matériaux et produits contenant de l'amiante :**



### LEGENDE

● Prélèvement positif

● Prélèvement négatif

● Sondage

● Inaccessibilité

● Observation



## 6.6. Rapports d'analyses du laboratoire

Il n'y a pas de rapport d'analyse annexé au rapport.